

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL211

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 44

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« de ce service ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.